

- Aucun jean ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matchs par équipes, les chemises/chemisiers, les pantalons/shorts, jupes, doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie, etc peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe. Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir sur cibles, les athlètes et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Les chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Les athlètes garderont le même n° d'enregistrement tout au long du tournoi. Le n° d'enregistrement ou le dossard doit être positionné sur le dos de l'archer de telle manière qu'il soit visible durant toute la compétition. Lors des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques, le dossard indiquera le classement de l'archer en fonction de sa position à l'issue de la phase de qualification.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité.

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 16^{ème} anniversaire.

A.5.4 : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 18^{ème} anniversaire.

A.5.6 : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

A.5.7 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie « Master » si la compétition a lieu dans l'année de son 50^{ème} anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir sur cibles en plein air :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini en B.3.1 ;
- division Arc Standard avec l'équipement défini en B.3.2 ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini en B.3.3.



A.7 LES EPREUVES DE TIR SUR CIBLES EN PLEIN AIR

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir sur cibles en plein air dans les divisions "arcs recurve" et "arcs compound". Lors des Jeux Olympiques, seule la division "arcs recurve" peut concourir. L'épreuve "arc standard" ne peut être tirée que par la division "arc standard".

A.7.2 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames, les juniors dames, les cadets hommes et les vétérans dames ;
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes, les juniors hommes et les Masters hommes (vétérans) ;
- 60, 50, 40 et 30m pour les cadettes.

ou dans cet ordre :

- 30, 50, 60 et 70m ;
- 30, 50, 70 et 90m ;
- 30, 40, 50 et 60m.

Le blason de 122cm sera utilisé aux distances de 90, 70 et 60m et 50m pour les cadettes. Le blason de 80cm sera utilisé aux distances de 50, 40 et 30m. Le blason multifaces (en triangle ou horizontal) peut être utilisé à la distance de 30m. L'utilisation du blason réduit (en triangle ou horizontal) de 80cm est obligatoire pour les championnats de la FITA.

A.7.3 : La double épreuve FITA de tir sur cibles en plein air consiste en 2 épreuves FITA tirées l'une après l'autre.

A.7.4 : L'épreuve olympique consiste en :

L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 128 meilleures dames et les 128 meilleurs hommes sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification. Ils tirent des matches par groupes. Chaque match se tire en 2 volées de 6 flèches ou en 4 volées de 3 flèches.

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on ne garde que les 64 meilleures dames et les 64 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles) et chaque match se déroule obligatoirement en 2 volées de 6 flèches (**Application au 01/09/2008**).

L'épreuve finale dans laquelle les 8 meilleures dames et les 8 meilleurs hommes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches individuels. Chaque match consiste en 4 volées de 3 flèches, sur blasons de 122cm placés à la distance de 70m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors d'un championnat FITA, les matches sont tirés l'un après l'autre. Les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche et disposeront de 30 secondes pour la tirer.

L'épreuve éliminatoire par équipes dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir tableaux des matches en annexe), tirent simultanément une série de matches. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m.

L'épreuve finale par équipes dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors des J.O., les équipes alterneront le tir des séquences de 2 flèches. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1m.

A.7.5 : L'épreuve FITA 70m qui consiste à tirer 72 flèches à 70m sur un blason de 122cm.

A.7.6 : L'épreuve 1/2 FITA consiste à tirer 18 flèches aux mêmes distances que pour l'épreuve FITA.

A.7.7 : L'épreuve FITA 900 consiste à tirer 30 flèches à chacune des distances suivantes, sur blason de 122cm : 60, 50 et 40m pour toutes les catégories.

A.7.8 : L'épreuve FITA standard consiste à tirer 36 flèches à 50m et 30m sur blason de 122cm.

A.7.9 : L'épreuve des matches en duel, tirée à 70m sur blasons de 122cm.

